



**Bourse
de Montréal Inc.**

**AUX : Participants Agréés
Responsables de contrats d'option
Négociateurs d'options
Responsables de contrats à terme
Négociateurs de contrats à terme
Détenteurs de permis restreint de négociation
Détenteurs de Manuel des Règles et Politiques**

Le 9 octobre 2002

**CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)
OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS
MOIS (OBX)
CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR LE TAUX « REPO » À UN JOUR (ONX)
NÉGOCIATION À UN DEMI-POINT DE BASE / PRIX DE RÈGLEMENT FINAL /
INTERVALLES DE PRIX D'EXERCICE RÉDUITS**

Suite à l'approbation des modifications aux articles 6755, 6807, 15506 et 15552 des Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) par la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), la Bourse procède aux changements suivants :

• **Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX :**

La négociation à un demi-point de base débutera le 15 octobre 2002, avec le contrat BAX de novembre. Cette modification s'appliquera au contrat BAX avec l'échéance la plus rapprochée, dès l'expiration du contrat précédent. Les transactions basées sur des stratégies comme les combinaisons et les opérations mixtes («spreads») continueront d'être négociées au point de base. De plus, le prix de règlement final du contrat BAX sera bientôt exprimé à trois décimales. La date d'entrée en vigueur de cette modification vous sera communiquée ultérieurement.

• **Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – OBX :**

La négociation à un demi-point de base sera implantée pour toutes les séries d'options OBX le 15 octobre 2002. De plus, de nouvelles séries d'options avec des intervalles de prix d'exercice de 0,125 seront inscrites à la cote.

• **Contrats à terme 30 jours sur le taux « REPO » à un jour – ONX :**

La négociation à un demi-point de base sera appliquée à tous les contrats ONX le 15 octobre 2002. Le prix de règlement final du contrat ONX sera arrondi à trois décimales débutant avec le contrat ONX d'octobre 2002.

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques révisées des contrats BAX, OBX et ONX. Une version électronique sera également disponible sur notre site internet, www.m-x.ca.

Pour de plus amples informations sur les développements mentionnés ci-dessus, n'hésitez pas à contacter Léon Bitton, Vice-président, Recherche et développement au (514) 871-3583.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no. : 144-2002
Modification no. : 024-2002

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca